

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom ou dénomination sociale : CABINET QUERIC

Adresse professionnelle ou siège social : 21 rue de Dinan 22750 SAINT JACUT DE LA MER

SIREN: 503 180 440 00039

NAF/APE : 7022 Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *OLIVIER QUERIC le gérant unique de la structure.*

Elles sont conservées pendant *de 5 ANS*

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : OLIVIER QUERIC [contact@cabinetqueric.fr](mailto:contact@cabinetqueric.fr)  
21 rue de Dinan 22750 SAINT JACUT DE LA MER

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation ACPCOU 08 040 949 vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir : **E 0004126** des conseils en investissement de manière indépendante enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie Courtier

Il est par ailleurs :

**Démarcheur bancaire ou financier** : n° 1081639883EN

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

**Agent immobilier** : carte T CPI 2202 2016000005511 délivré par la CCI des Côtes d'Armor (mention sans détention de fonds, garantie financière de 110000 € non détention de fonds pour compte de tiers). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de WAGRAM 75017 PARIS

Numéros de polices :7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	2000000 €	2500000 €	1000000 €
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	115000 €	110000 €

\*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

#### LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES <sup>1</sup>: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALPHEYS	Banque	démarchage	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
PERIAL	Immobilier	Convention de distribution	Commissions

#### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

**Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT 125 € et TTC 150 €**

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

#### MODE DE COMMUNICATION

*La communication envers les clients se fera de la manière suivante :*

*Téléphone*

*Mail*

*Rendez-vous*

*Point régulier avec les clients (minimum 1 fois par an)*

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

<sup>1</sup> Voir notice

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : .....

Par tel/ fax : ..... ou par mail : .....

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### Saisir un médiateur :

<b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<b>Pour les activités d'assurance</b> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
<b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b> Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	Site internet : <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>  <b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>2</sup></b> Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a>

### DATE ET SIGNATURE<sup>3</sup>

Le client Fait à : _____ Date : _____ Signature : _____	Le conseiller Fait à : _____ Date : _____ Signature : _____
--	--

is entre le client et l'entreprise.

<sup>2</sup> Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

<sup>3</sup> Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).